



CHSCTD01 du mardi 6 décembre 2016

Déclaration préalable de la FSU de l'Ain

Madame la Directrice Académique,

C'est avec espoir que nous vous voyons prendre la présidence du CHSCT de l'Ain. Si ces trois dernières années ont permis d'installer en partie le CHSCTD01 dans ses prérogatives réglementaires, et vu se lancer certains travaux, comme celui sur l'impact du numérique sur les conditions de travail, elles n'en ont pas moins été marquées par un certain nombre de blocages, qui n'ont pas permis que les propositions formulées dans cette instance se traduisent concrètement dans le quotidien des personnels, ni qu'une vraie politique de prévention se construise dans le département de l'Ain.

Comme le Dr Butreau, 5 ans après la mise en place des CHSCT, nous ressentons une immense frustration, en voyant le fossé qui existe entre les intentions affichées de notre employeur, et l'absence d'actes significatifs sur le terrain, de nature à améliorer réellement les conditions de travail des agents. Non, « l'affichage ne suffira pas », et oui, « les personnels attendent et manifestent tous les jours leur impatience et plus encore ».

Notre frustration et notre inquiétude sont d'autant plus grandes que cette rentrée a vu la mise en place de la réforme du collège. Parmi les personnels des collèges de l'Ain, nous observons de l'épuisement, de la rancœur, et une vraie souffrance. En raison d'une part d'un alourdissement sans précédent de leur charge de travail, par le changement simultané de tous les programmes scolaires; en raison d'autre part de mesures contestées, qu'ils doivent appliquer mais sans jamais en percevoir le sens ni l'intérêt pour les usagers de l'école. Depuis 3 mois, nos permanences syndicales sont assaillies de collègues qui nous disent leur écoeurement, leur fatigue, ou leur envie de quitter l'Education Nationale. Nous avons, dans cette même instance, annoncé ce naufrage, qui s'apparente chaque jour davantage à ce qu'a connu la société France Télécom. Mais visiblement, nous ne sommes pas entendus, et la barque s'est chargée un peu plus récemment avec l'installation à marche forcée, mais dans une totale désorganisation, du L.S.U.N., qu'enseignants et personnels de direction sont aujourd'hui nombreux à dénoncer.

Dans le 1^{er} degré également, nous constatons, depuis le début de l'année, l'état de fatigue physique et morale des enseignants, qui sont nombreux à se sentir débordés. Le métier d'enseignant est en pleine mutation et se complexifie pour de nombreuses raisons, ce qui induit de multiples tâches. Ces tâches demeurent souvent invisibles, mais font « exploser » le nombre d'heures effectuées, et les 108h institutionnelles sont très largement dépassées. Préparation de la classe (progressions, programmations, cahier journal ... mais aussi le matériel ;...), correction, recherche documentaire, autoformation, conception des supports pédagogiques, divers déplacements pour se procurer du matériel (livres, matériel scientifique ...) rencontre avec les parents, animations pédagogiques, appropriation des réformes sans formation, lecture des documents administratifs, préparations et accompagnements de sorties y compris avec le temps des repas et classes transplantées, élaboration de projets de classe, d'école, suivi des apprentissages et bilans des élèves, gestion du site internet de l'école et du matériel informatique, coopérative scolaire, USEP, commandes de fournitures, lien avec les collègues, entre cycles, avec le collège, le RASED, les AVS, les ATSEM, les intervenants, les orthophonistes ..., les équipes éducatives et de suivi, les PAI, PPRE, PMI ... les temps d'accueil (10min à chaque demie-journée soit 1h30 par semaine), la préparation et l'organisation des manifestations organisées à l'école, les réunions avec les partenaires locaux (mairie, association de parents...), le périscolaire, PEDT, PPMS

Cette rentrée est également marquée par les mesures de sécurité dans les établissements scolaires. Le souci légitime de sécurité doit être assumé sans entraîner une dégradation supplémentaire des conditions de travail des personnels, par des injonctions, sans un accompagnement ou des moyens financiers suffisants, en leur confiant des tâches qui ne sont pas les leurs, ou des missions qui ne relèvent pas de leur responsabilité.

Nous le voyons, loin de l'amélioration souhaitée, c'est à une dégradation du travail réel des personnels que nous assistons. Dans ce contexte, et en cette année où des moyens horaires ont été distribués aux organisations syndicales, **les élus de la FSU souhaitent que le CHSCT puisse enfin monter en puissance et pleinement assurer son rôle, par une vraie réflexion sur l'organisation du travail, par des constats lucides et partagés entre l'employeur les organisations syndicales, et par des propositions suivies d'effets sur le terrain. Trop de temps a été gaspillé.** Dans cet esprit, afin de donner corps au travail mené dans l'Ain en 2015-2016 sur l'impact des technologies numériques sur les conditions de travail, les élus FSU des 4 CHSCT de l'Académie (01, 42, 69 et A) informent les membres du CHSCT de l'Ain qu'ils ont adressé simultanément, vendredi 25 novembre, à leurs présidents de CHSCT respectifs, la demande d'un « Groupe de Travail inter-CHSCT », afin d'élaborer des mesures de prévention, pour tous les personnels, quel que soit leur corps, sur la base de l'enquête menée dans l'Ain. Cette demande a d'ailleurs été évoquée récemment en présence de la nouvelle Conseillère de prévention académique, Mme Gérard.